



COMMUNE DE NOIRÉMONT
60480 NOIRÉMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 18 septembre 2026

Membres en exercice	11
Présents	10
Votants	11
Secrétaire de séance	Coralie PARIZE-LEVIEILLE

Présents : Mesdames Martine DESLOGES, Coralie PARIZE-LEVIEILLE, Aminthe COSSO-GODEFROY, Audrey EBRAN, Celestia BEAURAIN ; Messieurs David MOURET, Gilles VANNESTE, Henry HOTTIAUX, David DECROIX et Nicolas SCOMBART.

Absente excusée : Madame Tiphaine LILA.

Procuration : Madame Tiphaine LILA donne procuration à Madame Celestia BEAURAIN.

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS

1. Salle polyvalente de Noirémont : dénomination, règlement, convention et tarifs

Le Conseil municipal a acté la mise à jour des documents encadrant la location de la salle communale. La salle est désormais dénommée « Salle polyvalente de Noirémont ». L'arrêté municipal n° 5 relatif à cette dénomination est consultable en mairie.

Un nouveau règlement ainsi qu'une nouvelle convention de location ont été approuvés. Ils remplacent les anciens documents et constituent désormais les références applicables aux locations de la Salle polyvalente.

La Salle polyvalente peut désormais être louée aux personnes extérieures à la commune. Pendant la durée de la location, le terrain communal attenant est mis à disposition du locataire dans les conditions prévues par l'arrêté municipal n° 6, consultable en mairie.

Les tarifs adoptés sont les suivants :

Utilisation par	Week-end d'été	Week-end hiver	À la journée	Caution
Habitants	250 €	320 €	100 €	1 500 € salle + 60 € ménage
Extérieurs	600 €	600 €	300 €	1 500 € salle + 60 € ménage
Associations / organismes extérieurs	1 location gratuite/an, puis 100 €/jour	1 location gratuite/an, puis 100 €/jour	1 location gratuite/an, puis 100 €/jour	1 500 € salle + 60 € ménage
Comité des fêtes de Noirémont	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	1 500 € salle + 60 € ménage

2. CLECT

Le compte rendu de la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été présenté au Conseil municipal par Madame Martine DESLOGES et Monsieur David MOURET. Après présentation et échanges, le Conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité.

3. Délibération relative à la trésorerie

Le point relatif à la trésorerie a été annulé, la demande ne concernant finalement que les communes de plus grande importance démographique. Aucune délibération n'a donc été prise sur ce point.

4. Projet de parc éolien

Le projet de parc éolien a été évoqué. Une réunion sera organisée prochainement en mairie avec les élus et un responsable du secteur afin de présenter le projet, d'échanger sur ses caractéristiques et de répondre aux questions des membres du Conseil municipal.

5. Décision modificative n° 1 - Budget 2026

À la suite des observations de la trésorerie, il convient de rectifier les reports inscrits au budget et de rééquilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section	Sens	Compte	Libellé	Budget actuel	Modification	Nouveau montant
Fonctionnement	Recette	002	Résultat de fonctionnement reporté	54 907,07 €	- 7 834,28 €	47 072,79 €
Fonctionnement	Dépense	023	Virement à la section d'investissement	16 686,70 €	- 7 834,28 €	8 852,42 €
Investissement	Recette	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 178,00 €	- 2 178,00 €	0,00 €
Investissement	Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	16 686,70 €	- 7 834,28 €	8 852,42 €
Investissement	Dépense	2151	Réseaux de voirie	18 766,19 €	- 10 012,28 €	8 753,91 €

La séance est levée à 20 h 04.

Fait à Noirémont, le 21 septembre 2026

Madame le Maire,

Martine DESLOGES



La secrétaire de séance Coralie PARIZE-LEVIEILLE